

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR PREFECTURE

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20160708-D_2016_8_10-DF

Reçu le 21/07/2016

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_8_10

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

L'an deux mille seize , le vendredi 08 juillet à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 01 Juillet 2016

Présents : Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

Objet : Mise à disposition de friteuses aux associations communales

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune vient de faire l'acquisition de deux friteuses pour les manifestations publiques, organisées sur la commune. Ces équipements peuvent être mis à disposition aux associations locales. Il convient alors de fixer les modalités pratiques et tarifaires de mise à disposition de ce matériel.

Vu le projet de convention type de mise à disposition de matériel communal ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER les modalités de mise à disposition gratuite des friteuses auprès des associations ;
- D'INSCRIRE la mise à disposition de ce matériel au sein de la régie « location de salles et matériels municipaux » ;
- DE FIXER le tarif de caution pour perte, vol et dégradation à 250 € et de caution verte pour défaut de nettoyage à 50 € ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le **21 JUIL. 2016**

Le Maire

Michel CARTERET.

